



DEPARTEMENT DU CALVADOS  
MAIRIE DE FALAISE  
COURRIER ARRIVÉ LE

27 OCT. 2008

CALVADOS

**VILLE DE FALAISE**

## ARRETE DU MAIRE n° 08-188

**PORTANT CREATION D'UN ARRET MINUTE  
POUR LES TRANSPORTEURS DE FONDS  
DEVANT LA BRED**

**Place Belle-Croix**

- SERVICES TECHNIQUES -

### **LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales de la République et, notamment, les articles L.2212-1 à L.2212-5 ;

VU le Code de la Route, et notamment, ses articles R.44 et R.225 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 24 novembre 1967, modifié par l'Arrêté du 17 octobre 1968 ;

VU la demande de la BRED en date du 17 septembre 2008 ;

CONSIDERANT le danger encouru par les convoyeurs de fonds dans l'exercice de leur fonction ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un arrêt minute ;

# **ARRETE :**

## **ARTICLE 1er -**

Il est autorisé un arrêt minute pour les transporteurs de fonds Place Belle – Croix, devant la BRED.

## **ARTICLE 2 -**

La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

## **ARTICLE 5 -**

Ce présent arrêté, peut être déféré au Tribunal Administratif de CAEN par la voie du recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la date d'envoi à la Préfecture.

Fait en l'Hôtel de Ville de FALAISE, le 21 OCT. 2008

PREFECTURE DU CALVADOS

24 OCT. 2008

COURRIER

AFFICHE, le 21 OCT. 2008



le Maire et par délégation,  
le Premier Maire-Adjoint,  
*Mme Elisabeth JOSSEAUME.*

COPIE : \* BRED  
\* SERVICES TECHNIQUES  
\* SAPEURS-POMPIERS  
\* GENDARMERIE  
\* POLICE MUNICIPALE  
\* PRESSE